

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI 004-10071/21/BM

**■ Attribution d'une subvention spécifique à l'association "Les Panoramistes" -
Approbation d'une convention
MET 21/19173/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé une politique de valorisation du paysage, conformément à la délibération du 14 décembre 2017 (n° ENV 007-3306/17/CM), qui précisait les modalités d'application de cette compétence, et en cohérence avec les ambitions du Projet Métropolitain, délibéré le 28 juin 2018 (n°FAG 057-4109/18/CM).

La démarche de projet de paysage est portée par le service paysage de la direction générale adjointe Agriculture, Forêt, Paysage et Espaces Naturels. Suite au diagnostic des paysages anthropisés, réalisé avec les agences d'urbanisme AGAM et AUPA, en 2018-2019, un plan de paysage a été engagé en mars 2020, pour une durée de 30 mois. Cette démarche à visée opérationnelle est co-construite dans le cadre de plusieurs phases de concertation territoriales, afin de partager le diagnostic, les enjeux et objectifs de qualité paysagère, puis la définition de programmes d'actions, ciblés sur des sites pilotes.

Dans le cadre de cette démarche, la Métropole souhaite répondre favorablement à la demande de subvention de l'association « Les Panoramistes », créatrice et animatrice de l'observatoire photographique du paysage (OPP) du GR2013, afin de soutenir et pérenniser cet observatoire, ainsi que d'enrichir la concertation par des animations culturelles autour du GR 2013, outil idéal de découverte des paysages naturels et urbains de notre territoire.

L'association « Les Panoramistes » a, en effet, effectué une demande de subventions, en ce sens, pour un programme intitulé « Paysages usagés », qui a pour objectif la reconduction annuelle des points de vue de l'OPP depuis le GR2013, afin d'enrichir les séries photographiques, et la poursuite de la partie

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juin 2021

participative de l'OPP, par l'animation du site internet et du groupe de volontaires, engagés dans la reconduction d'une partie des points de vue (cf. le site de l'OPP : <http://www.opp-gr2013.com>).

Le projet « Paysages Usagés, Observatoire Photographique du paysage depuis le GR2013 », a adopté la méthodologie officielle de l'Observatoire Photographique National du Paysage (OPNP), définie en 2008 par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Ce projet s'inscrit totalement comme ressource dans la mise en place de l'OPP, dédié au Plan de Paysage métropolitain.

Cette démarche présente un grand intérêt pour la Métropole car elle correspond aux orientations de la politique publique de valorisation des paysages et constitue une ressource essentielle pour la concertation et la co-construction du Plan de Paysage métropolitain.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2021, dossier Astre N°2020_01088.

Compte tenu de ce qui précède, la Métropole se propose d'octroyer une subvention de 5 000 Euros à l'association « Les Panoramistes », pour l'année 2021, afin de poursuivre cette action et contribuer à l'élaboration du plan de paysage métropolitain.

Financeurs	Montant (euros)
Les Panoramistes - Fonds propres	5 000
Métropole Aix-Marseille-Provence	5 000
Total	10 000

Il convient donc d'établir une convention annuelle d'objectifs, afin de préciser les modalités de versement de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juin 2021

Considérant

- L'intérêt de cette démarche associative originale et ambitieuse.
- L'intérêt de ces actions de médiation pour animer la concertation, dans le cadre de l'élaboration du plan de paysage métropolitain.

Délibère :

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique de 5 000 euros à l'association « Les Panoramistes », pour l'année 2021.

Article 2 :

Est approuvée une convention annuelle d'attribution pour le versement de la subvention à l'association « Les Panoramistes » et pour la réalisation du programme « Paysages usagés, Observatoire Photographique du paysage depuis le GR2013 » ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence (BPM), en section de fonctionnement : Sous-politique G811 – Chapitre 65 – Fonction 76 – Nature 65748, pour un montant de 5 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Forêts et Paysages

Philippe ARDHUIN